



Fiche de données de sécurité SNOW WHITE PLASTER N°2

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : SNOW WHITE PLASTER N°2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Fonction ou catégorie d'utilisation : Produit à usage dentaire.

Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Kerr Italia S.r.l.
Via Passanti, 332
84018 Scafati (SA) - Italy
T +39-081-850-8311
[E-mail: safety@kerrhawe.com](mailto:safety@kerrhawe.com)

Fabricant

Kerr Italia S.r.l.
Via Passanti, 332
84018 Scafati (SA) - Italy
T +39-081-850-8311
[E-mail: safety@kerrhawe.com](mailto:safety@kerrhawe.com)

Personne de contact : safety@kerrhawe.com - tel. 00-800-41-050-505 (08.00-17.00)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC® Emergency Call Center. Emergency Telephone Number (for USA only) 001-800-424-9300 International and Maritime Telephone Number +1 (703) 527-3887

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.R.U.	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 01	+33 2 4148 2121

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Phrases supplémentaires : Ce produit est un dispositif médical exempt, règlement (ce) no 1272/2008 du parlement européen et du conseil, article 1d: les dispositifs médicaux, tels que définis dans les directives 90/385/CEE et 93/42/CEE, qui sont invasifs ou utilisés en contact physique direct avec le corps humain, et dans la directive 98/79/CE.

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun(es) dans des conditions normales.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1. Substance**

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
calcium sulphate	(n° CAS) 7778-18-9 (Numéro CE) 231-900-3 (N° REACH) 01-2119444918-26		Non classé
peppermint oil			Non classé

Texte complet des phrases H: voir section 16

SECTION 4: PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours**

- Premiers soins général : Pas de mesures spéciales / spécifiques.
- Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après ingestion : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de mesures spécifiques identifiées.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Mousse, dioxyde de carbone (CO2) et poudre.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Ininflammable.
- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Gaz sulfurés (SOx). oxyde de calcium.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Mesures générales : Utiliser l'équipement de protection nécessaire - voir la rubrique 8. Éviter le contact avec la peau. Éviter toute formation de poussière.

Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Ramasser mécaniquement le produit par aspiration. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Précautions à prendre pour une manipulation : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Eviter toute formation de poussière. sans danger

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Entreposer dans un endroit sec et abrité afin d'éviter tout contact avec l'humidité. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans l'emballage d'origine.

Produits incompatibles : Agent oxydant. Acides forts.

Matières incompatibles : Acides.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter le fournisseur pour informations complémentaires.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

calcium sulphate (7778-18-9)		
France	Nom local	Calcium (sulfate de)
France	VME (mg/m ³)	10 mg/m ³
poussière, totale		
France	VME (mg/m ³)	10 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Equipement de protection individuelle : Gants. Lunettes de sécurité.

Protection des mains : Non requise dans les conditions d'emploi normales

Protection oculaire : Lunettes de sécurité. STANDARD EN 166.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un respirateur conforme à EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou mieux. Standard EN 149.



Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique : Solide
 Apparence : Poudre.
 Couleur : blanc.
 Odeur : De menthol.
 Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
 pH : ≈ 7
 Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible
 Point de fusion : Aucune donnée disponible
 Point de congélation : Aucune donnée disponible
 Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
 Point d'éclair : Aucune donnée disponible
 Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
 Température de décomposition : Aucune donnée disponible
 Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
 Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,88 - 1,12
Masse volumique	: ≈ 2,5 g/ml
Solubilité	: Peu soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Indications complémentaires : Aucune, à notre connaissance

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de polymérisation.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

Acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

calcium sulphate (7778-18-9)

DL50 orale rat	> 3000
----------------	--------

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Un contact prolongé ou répété peut provoquer un dessèchement ou des gerçures de la peau pH: ≈ 7
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation des yeux pH: ≈ 7
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Les poussières du produit peuvent causer une irritation des voies respiratoires
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Dans les conditions normales d'utilisation, aucun effet néfaste pour la santé n'a pu être observé.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

calcium sulphate (7778-18-9)

CL50 poisson 1	876 mg/l 96h (Lepomis macrochirus)
CE50 Daphnie 1	30000 mg/l 48h (Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité**SNOW WHITE PLASTER N°2**

Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible.
------------------------------	---------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation**SNOW WHITE PLASTER N°2**

Potentiel de bioaccumulation	Pas de données.
------------------------------	-----------------

12.4. Mobilité dans le sol**SNOW WHITE PLASTER N°2**

Ecologie - sol	Peu soluble.
----------------	--------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**SNOW WHITE PLASTER N°2**

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
--

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Aucune, à notre connaissance.

Indications complémentaires : Aucun autre effet connu

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Législation régionale (déchets) : Ce produit ne constitue pas de déchet dangereux.

Méthodes de traitement des déchets : Recueillir le produit à l'aide d'une matière absorbante. Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 16 05 09 - produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable

Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport**ADR**

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Ne contient aucune substance REACH soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Directives nationales

Règlement no (CE) 453/2010 (CLP), (CE) 1907/2006 (REACH), (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009). Valeurs limites d'exposition professionnelle.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Indications de changement:

Informations réglementaires.

2.1	Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]	Enlevé	
3.2	Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]	Enlevé	

Date d'émission : 21/05/2009

Date de révision : 28/08/2015

Remplace la fiche : 29/08/2014

Signature : A. Åsebø Murel

Texte intégral des phrases H et EUH:

EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande
--------	---

Les informations fournies dans cette fiche technique sont considérées comme correctes en regard des connaissances et expériences actuelles mais aucune garantie ne peut être donnée quant à leur exhaustivité. Il est donc dans l'intérêt de l'utilisateur de s'assurer que ces informations satisfont au domaine d'utilisation envisagé.